



SYNDICAT MIXTE DU POLE HIPPIQUE DE SAINT-LO

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU LUNDI 19 JUIN 2023

N°13-2023

Construction de 24 boxes : avenant N°2 au marché N°2022-02-LOT1 VRD : Entreprise Boutté

Le Comité du Syndicat Mixte du Pôle Hippique de Saint-Lô (SMPH) s'est réuni Lundi 19 Juin 2023 à 9 heures en présentiel sur convocation du 13 juin 2023.

La séance est présidée par M. Jean MORIN, Président du SMPH.

Secrétaire de séance : M. Hervé AGNÈS.

Selon l'article 10 des statuts, le comité syndical ne peut délibérer valablement que si au moins un délégué de chacune des collectivités est présent.

PARTICIPANTS (avec voix délibérative) :

Membres titulaires :

M. Jean MORIN	Conseiller départemental, Président du Syndicat Mixte du Pôle Hippique de Saint-Lô
M. Jean-Claude BRAUD	Conseiller départemental
M. Hervé AGNES	Conseiller départemental
Mme Malika CHERRIERE	Conseillère régionale – Région Normandie
M. Sylvain LETOUZÉ	Conseiller régional – Région Normandie
M. Mickael GRANDIN	Conseiller communautaire – Saint-Lô Agglo
M. Loïc RENIMEL	Conseiller communautaire – Saint-Lô Agglo
Mme Emmanuelle LEJEUNE	Maire de la Ville de Saint-Lô
Mme Stéphanie CANTREL	Conseillère municipale - Ville de SAINT-LO

EXCUSÉE:

Mme Florence MAZIER	Conseillère régionale – Région Normandie
---------------------	--

**Construction de 24 boxes : avenant N°2 au marché N°2022-02-LOT1 VRD :
Entreprise Boutté**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport de séance du 19 juin 2023 ;

Après en avoir délibéré,

Le Comité du Syndicat Mixte du Pôle Hippique, à l'unanimité des membres présents, **autorise le Président du Syndicat Mixte du Pôle Hippique à signer l'avenant N°2 avec l'entreprise Boutté ;**

Lot n° 1 : VRD

Marché n° 2022-02-LOT1

Montant initial du marché : 120 500,40 € TTC

Avenant n° 1 : + 4 950,00 € TTC

Proposition d'avenant n° 2

Plus-value pour la mise en œuvre d'un sablage en 0/6 bleu	+ 11 240,83 €
Moins-value pour la non-réalisation des clôtures et des plantations d'arbres	- 7 149,17 €
Montant total HT	+ 4 091,66 €
TVA 20 %	818,33 €
Montant TTC	4 909,99 €
Variation	+ 8,18 %

POUR EXTRAIT CONFORME,
**Le Président du Syndicat Mixte
du Pôle Hippique de Saint-Lô,**

Jean MORIN

